



## Aux agents de la Fonction publique territoriale

### CODE DU TRAVAIL IMPOSONS LE PROGRÈS SOCIAL

Ce n'est pas le code du travail qui est responsable des 6 millions de demandeurs d'emploi, c'est l'abaissement des droits des salariés et la financiarisation des activités industrielles et de service qui se font au détriment de l'investissement et de l'innovation pour le travail dans les entreprises.

## Grève et manifestations, le 12 septembre, mobilisons-nous pour la justice sociale dans le privé et le public !

Au cœur de l'été, après les discours de Macron et Philippe lors de la conférence des territoires, force est de constater que nos craintes se vérifient. Pour ce gouvernement, la fonction publique est une variable d'ajustement budgétaire.

C'est faire peu de cas des services qui sont rendus à la population au quotidien, la médiatisation autour des pompiers, des hôpitaux, des centres culturels en cette période estivale le démontre une fois de plus.

Ce que ce gouvernement omet volontairement d'expliquer, c'est qu'il a la ferme intention de supprimer ces services publics et au mieux de les remplacer par des prestataires privés.

Le second mensonge par omission dans le projet gouvernemental est que l'argent public, prélevé via l'impôt ne sera plus redistribué à l'ensemble de la population, mais reversé sous forme de cadeaux aux entreprises, sans aucun contrôle ni aucune contrepartie puisque le CICE (45 milliards d'euros versés aux entreprises pour créer des emplois, en 4 ans 250 000 emplois sauvegardés ou créés) a vocation à être pérennisé.

### 1 Supprimer 70 000 postes dans la Fonction publique territoriale sur 5 ans et 50 000 pour l'État

Au regard des effectifs de la Fonction publique territoriale, cela représente à peu près le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 4 partant à la retraite.

Les besoins en services publics augmentent dans plusieurs domaines essentiels de la vie quotidienne : prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, besoin de développer les politiques d'accueil de la petite enfance, développer l'aménagement du territoire concernant les infrastructures, le logement, le transport...

**C'est pourquoi la CGT revendique** la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois pour nos services publics (à titre comparatif, l'argent du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi distribué chaque année sans aucun contrôle, et qui n'aurait permis de sauvegarder que 250 000 emplois, pourrait financer la création de près de 1 million d'emplois publics).

### 2 Réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités locales de 10 milliards d'euros

Le précédent gouvernement avait imposé une telle réduction sur 3 ans. Au regard des conditions de travail dégradées par l'intensification du travail en raison des suppressions de postes, une nouvelle réduction aggraverait la dégradation du quotidien des agents et aurait un impact non négligeable sur le service public rendu aux populations.

**La CGT estime** qu'il est urgent de réinvestir dans les services publics afin de répondre aux besoins de la population : construction d'établissements scolaires, de maisons de retraite, de crèches, de lieux culturels, réhabilitation du réseau routier

qui est passé de la 1<sup>re</sup> place à la 8<sup>e</sup> place européenne en 10 ans en raison d'un manque d'entretien régulier...

**C'est pourquoi la CGT revendique** un plan de plusieurs milliards d'euros pour les collectivités et les services publics de proximité.

### 3 Exonérer massivement la taxe d'habitation

Au-delà de la somme représentée, près de 10 milliards d'euros, qu'il faudra compenser, c'est une atteinte supplémentaire à la libre administration des collectivités dont la principale variable d'ajustement budgétaire est le personnel.

**La CGT estime** qu'il s'agit d'une incitation à supprimer des emplois et à privatiser davantage de services publics.

### 4 Transférer les compétences de 25 départements dans les métropoles

La CGT avait déjà dénoncé la loi de réforme des collectivités territoriales de Sarkozy et les lois MAPTAM et NOTRe de Hollande. Ces transferts sont rendus possibles grâce à ces deux lois. Loin de rationaliser les services publics et de permettre des économies d'échelle (raison invoquée par les législateurs), ces transferts désorganisent les services et donc l'offre rendue. Ils accroissent les inégalités territoriales entre les populations, la richesse se concentrant sur le territoire métropolitain.

Le gouvernement Macron-Philippe appelle « cohésion des territoires » une politique qui vise à aggraver le démantèlement des territoires en supprimant 25 % des départements et en faisant disparaître les petites communes.

**La CGT estime** que la métropolisation des territoires n'est pas une réponse adaptée à l'intérêt général des populations.

La CGT revendique une organisation territoriale au plus près des usagers, avec une péréquation financière permettant que chaque usager bénéficie d'une offre de service public identique, quel que soit son lieu d'habitation. C'est pourquoi elle revendique l'abrogation des lois RCT, MAPTAM et NOTRe.

## 5 Mettre fin à la hausse uniforme du point d'indice

Le 23 février dernier, au Forum des travaux publics, Macron a précisé sa notion de différenciation des fonctions publiques : « je décorrèle la gestion des trois fonctions publiques. Nos trois fonctions publiques sont gérées de manière totalement solidaire. Quand nous souhaitons augmenter le point d'indice de la fonction publique hospitalière, nous sommes contraints d'augmenter tous les fonctionnaires. Et pourtant, les hauts fonctionnaires et la fonction publique territoriale n'en ont pas forcément besoin ».

Le 13 avril, il déclare à Acteurs publics : « Je suis favorable à une plus grande responsabilisation des gestionnaires sectoriels ou locaux sur leur politique salariale, ainsi qu'à une meilleure rémunération des mérites individuels et collectifs. Je suis favorable au développement de la rémunération au mérite, car le système de revalorisation uniforme par le point d'indice est injuste et démotivant pour les fonctionnaires, puisque l'effet est le même, que l'on s'engage peu ou beaucoup. Et il creuse

les inégalités entre fonctionnaires, en augmentant mécaniquement plus le salaire de celui qui gagne déjà plus. Par ailleurs, ce système est contraire à la politique d'autonomie et de responsabilité que je défends ». Macron veut déconnecter les territoriaux du statut général. Les collectivités pourront ainsi fixer « librement » les rémunérations des agents et mettre en place des « statuts locaux ». La fin de la hausse uniforme du point d'indice, ce serait le démantèlement du titre 1 du Statut.

La CGT revendique une augmentation générale des salaires avec comme base un salaire de 1800 € brut pour le 1<sup>er</sup> échelon de la catégorie C.

## 6 Remettre en place le jour de carence

Sur le jour de carence, au motif de la correction d'une pseudo injustice public/privé, Macron veut revenir à la mesure instaurée par Sarkozy et abrogée ensuite par Hollande au terme d'une bataille revendicative durant laquelle la CGT a joué un rôle moteur. Nous pourrions lui rappeler qu'en 2015, à l'Assemblée Nationale, répondant à un député de droite, il déclarait en tant que ministre de l'Économie : « Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez ».

### AUGMENTATION ET GÉNÉRALISATION DE LA CSG

Elle est passée d'un taux de 1,1 % à sa création en 1990 à 7,5 %. Avec Macron, elle passe à 9,2 % (hausse de 1,7 point), sans contrepartie pour les fonctionnaires. Cette augmentation doit rapporter 22 milliards! Nous proposons d'en trouver 25 milliards en taxant les transactions financières et cela freinerait la spéculation. Non à la CSG, oui à la solidarité !

**LE MARDI 12 SEPTEMBRE 2017**  
**TOUS MOBILISÉS À 10H00**  
**CHATEAUROUX - Place de la République**

*Un préavis de grève de 0h00 à 24h00 a été déposé pour cette journée.*

**EXPRIMEZ-VOUS ! MES EXIGENCES REVENDICATIVES :**

**CGT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE**

Proposez, décidez de réunions d'Information syndicale dans vos services : 07 83 30 31 76 – [uscgctg36@live.fr](mailto:uscgctg36@live.fr)

Maison des syndicats « Louise Michel »  
86, rue d'Aquitaine 36 000 CHATEAUROUX



**ORGANISEZ-VOUS !** *J'adhère!*

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Courriel : .....  
Collectivité employeur : .....



A remettre à un militant CGT ou envoyer à :  
Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : [fdsp@cgt.fr](mailto:fdsp@cgt.fr) | Site Internet : [www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr)  
Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

